

Ville d'Herblay-sur-Seine
Val d'Oise

RAPPORT DE PRESENTATION

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2026

QUESTION N°104

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL

SERVICE : DIRECTION DES FINANCES / PVU

PIÈCE(S) JOINTE(S) : BUDGET PRIMITIF

RÉSUMÉ :

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif principal lequel s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement :	+ 50 025 000.00 €
Section investissement :	+ 26 943 000,00 €

Le budget primitif fixe le montant prévisionnel des recettes et des dépenses pour l'exercice 2026.

Le budget principal de la Ville s'équilibre en recettes et en dépenses à la hauteur de 76 968 000,00 € dont :

- ⇒ 50 025 000,00 € en section de fonctionnement
- ⇒ 26 943 000,00 € en section d'investissement

Ces montants incluent les résultats prévisionnels de la section de fonctionnement et de la section d'investissement de l'exercice 2025 ainsi que les restes à réaliser de l'exercice 2025.

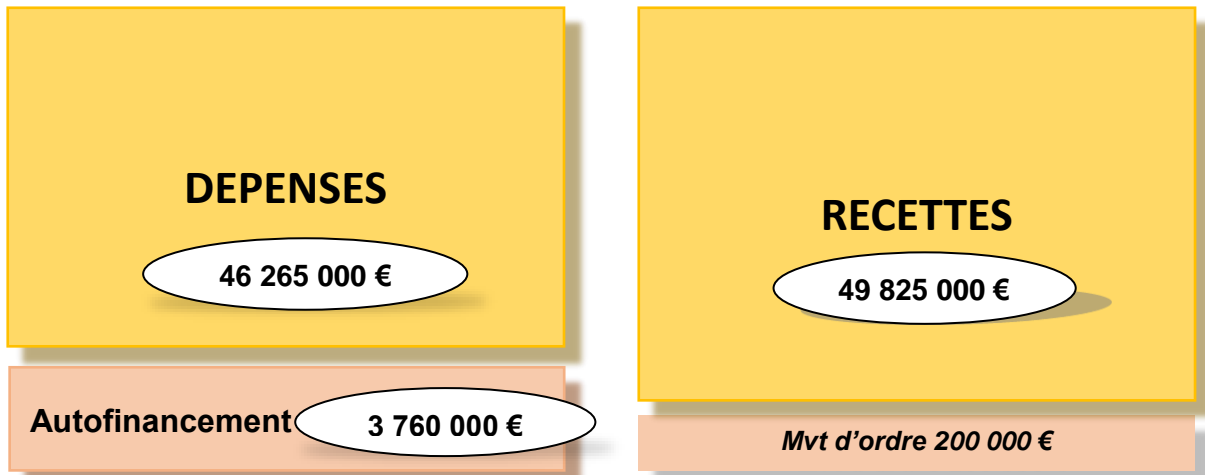
Le résultat anticipé de la section de fonctionnement 2025 est estimé à 6 642 007.58 € et sera en partie affecté au financement de :

- La section de fonctionnement pour 1 424 929.97 € ;
- La section d'investissement pour 5 217 077.61 €, dont 993 043.45 € au titre des restes à réaliser.

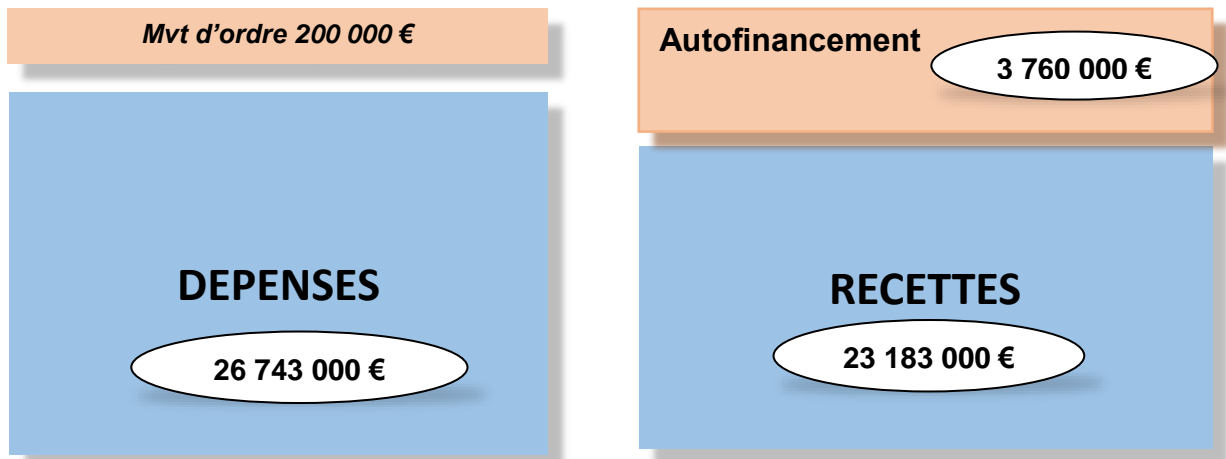
Le vote des dépenses et des recettes s'effectue par nature (types de dépense ou recette) au niveau du chapitre budgétaire (regroupement des natures). Une présentation par fonction (ou secteur) complète la présentation par nature.

Ce rapport présente le projet de budget 2026 soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante. Il fait suite aux orientations budgétaires présentées lors de la séance du 30 mars 2026 dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.

Fonctionnement



Investissement



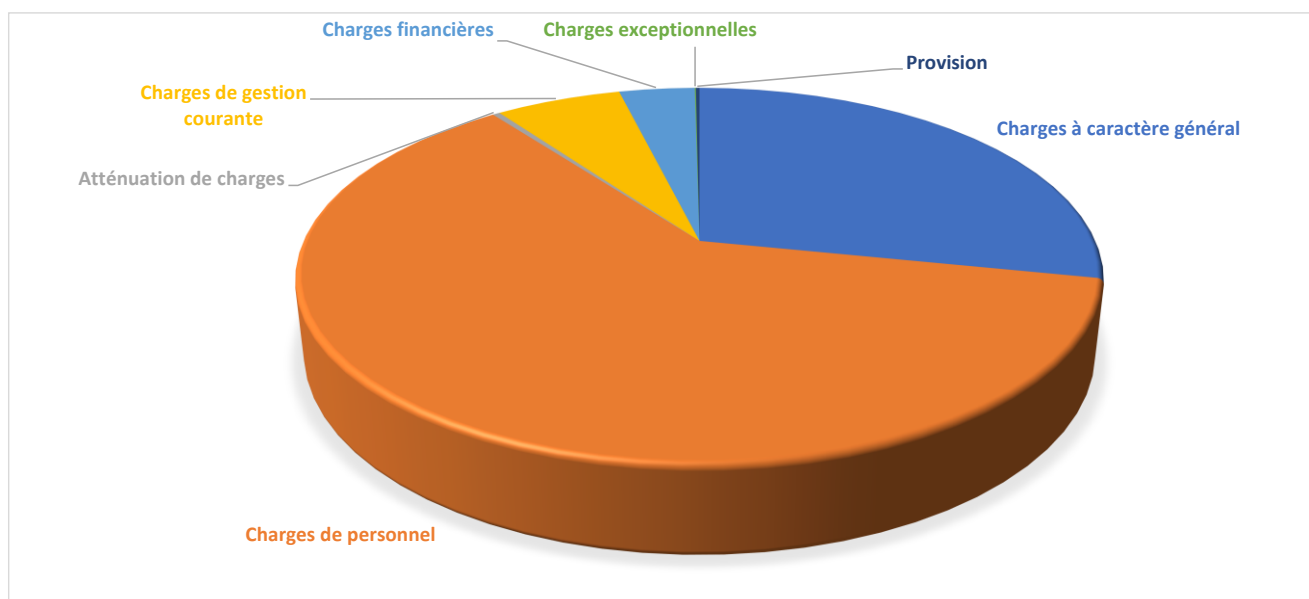
I - Section de fonctionnement

Pour la section de fonctionnement du budget principal, les montants proposés au vote du conseil, comparés à ceux votés par le conseil municipal en 2025, sont les suivants :

	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026	Evolution en %
Section de fonctionnement - Dépenses (en €)	51 790 000,00 €	50 025 000,00 €	-3,4%
011 - Charges à caractère général	12 665 000,00 €	13 211 000,00 €	4%
012 - Charges de personnels	28 200 000,00 €	28 400 000,00 €	1%
014 - Atténuation de charges	140 000,00 €	160 000,00 €	14%
65 - Charges de gestion courante	2 810 000,00 €	2 825 000,00 €	1%
66 - Charges financières	1 680 000,00 €	1 675 000,00 €	0%
67 - Charges exceptionnelles	70 000,00 €	25 000,00 €	-64%
68 - Dotations aux amortissements	30 000,00 €	80 000,00 €	167%
023 - Virement à la section d'investissement	3 995 000,00 €	1 749 000,00 €	-56%
042 - Ordre entre sections	2 200 000,00 €	1 900 000,00 €	-14%

	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026	Evolution en %
Section de fonctionnement - Recettes (en €)	51 790 000,00 €	50 025 000,00 €	-3,4%
013 Atténuation de charges	200 000,00 €	200 000,00 €	0%
70 Produits et services	5 005 000,00 €	5 216 000,00 €	4%
73 Impôts et taxes	35 620 000,00 €	36 010 220,00 €	1%
74 Dotations et subventions	6 385 000,00 €	6 512 850,03 €	2%
75 Produits gestion courante	449 577,38 €	376 000,00 €	-16%
76 Produits financiers	150 000,00 €	60 000,00 €	-60%
77 Produits exceptionnels	25 000,00 €	25 000,00 €	0%
042 Ordre entre sections	200 000,00 €	200 000,00 €	0%
Résultat anticipé N-1	3 755 422,62 €	1 424 929,97 €	-62%

La section de fonctionnement représente 64.8% du budget principal de la Ville (sections de fonctionnement et d'investissement cumulées).

Présentation du budget de fonctionnement par chapitre ¹**Dépenses réelles****46 376 000.00 €****Répartition des dépenses réelles de fonctionnement****Ratio 1 : Dépenses réelles de fonctionnement/population**

Herblay : 1 439 €

Moyenne nationale : 1 387 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général**13 211 000.00 €**

Elles comprennent les dépenses qui permettent le fonctionnement des services : prestations de service, fluides, abonnements, maintenance, entretien, frais de télécommunications.

Ces dépenses s'établissaient globalement autour de 8,5 M€ jusqu'en 2021, avant de subir une augmentation difficile à contenir jusqu'en 2024 en raison de l'inflation touchant notamment les fluides, la restauration scolaire et les prestations de services.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses subies prévue au BP, de 2021 à 2026 :

	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Evol° BP 26 / BP21
011 - Charges à caractère général	8 993 000	9 497 000	10 672 500	11 734 009	12 665 000	13 211 000	4 218 000
dont Fluides	930 000	1 244 700	1 802 400	2 039 100	2 144 000	2 035 384	1 105 384
dont Entretien	617 700	741 100	768 820	799 330	880 084	857 500	239 800
dont Prestation	1 185 300	1 048 500	1 357 005	1 715 185	1 737 481	1 693 408	508 108
dont Assurances	113 500	114 000	130 000	247 000	250 000	264 250	150 750
dont Restauration	2 670 000	2 844 500	3 111 000	3 585 450	3 930 466	3 985 500	1 315 500
dont Total Dépenses contraintes (A)	5 516 500	5 992 800	7 169 225	8 386 065	8 942 031	8 836 042	3 319 542

La Ville a été fortement impactée par l'inflation au cours des exercices 2022 à 2025, avec une augmentation des principaux postes de dépenses jusqu'à l'exercice 2026.

¹ Pour les ratios, la population prise en compte est celle issue des derniers recensements de l'INSEE à savoir la population légale 2021 applicable au 1^{er} janvier 2025 soit 32 044 habitants ; Les valeurs nationales sont celles de 2024 pour les villes de 20 000 hab. à 50 000 hab. appartenant à un groupement fiscalisé (TPU) – données DGFIP 2025, source : www.collectivites-locales.gouv.fr

Ces dépenses évoluent comme suit sur la période 2021-2026 :

- Restauration : +1.1 M€
- Electricité/gaz : +0.8 M€
- Prestations et entretien/maintenance : +240 K€
- Prestations de services : +500 K€
- Assurances : +151 K€

Malgré l'augmentation de ces dépenses contraintes et obligatoires à plus de 3.3 M€ estimé sur la période 2021-2026, la Ville est parvenue à en limiter ses effets sur ses dépenses de fonctionnement réelles ces trois dernières années grâce à une meilleure organisation et à l'optimisation de ses services dans le but d'absorber ce choc d'inflation.

Chapitre 012 - Charges de personnel

28 400 000.00 €

En 2026, la masse salariale prévisionnelle s'élèvera à 28 400 000 € avec la poursuite des efforts engagés par la Ville pour limiter l'impact des décisions de l'Etat.

Ainsi, la maîtrise des dépenses de personnel et la recherche de leviers d'économies seront poursuivies en 2026, et ce d'autant plus que de nouvelles charges obligatoires pèseront sur la masse salariale entre autres :

- L'obligation de participation financière pour le risque santé s'impose à compter du 1er janvier 2026. Cette participation ne pourra être inférieure à 50 % du montant de référence fixé à 30 €, soit 15 €.
- Revalorisation du SMIC de 1,18 % à compter du 1^{er} janvier 2026 avec un impact financier de la dépense additionnelle liée à l'extension de l'indemnité différentielle dans l'attente de la refonte des grilles indiciaires. Cette augmentation impactera également les rémunérations des contractuels de droit privé (apprentis) mais aussi les profils à statut particulier comme les assistants maternels.
- A compter du 1^{er} janvier 2026, le taux de cotisation patronal à la CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales) augmentera à nouveau de 3 points et sera porté à 37,65 %.
- Les nouveaux taux d'appel de cotisations concernant l'IRCANTEC, concernant la part patronale pour 2026 avec une augmentation de la tranche A (+0.07% avec un taux passant de 4,20 % à 4,27%) et de la tranche B (+0.20% avec un taux passant de 12,55% à 12,75%). De plus, le taux de la cotisation patronale d'assurance vieillesse déplafonnée du régime général est relevé de 2,02 % à 2,11 %.
- La progression des carrières des agents : augmentation des rémunérations liée à l'ancienneté ou à l'augmentation de la technicité et le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) contribuant à l'évolution à la hausse de la masse salariale du fait des avancements d'échelons, des avancements de grades ou de la promotion interne des fonctionnaires.
- L'organisation des élections municipales occasionnant des frais liés à la préparation des scrutins, la tenue des bureaux de vote et le dépouillement.
- L'effet année pleine en 2026 des postes pourvus en 2025, et le maintien de la maîtrise des effectifs cumulés aux enjeux de GPEEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences) conduisent la collectivité à adapter ses recrutements (départ à la retraite, pénibilité, métiers en tension...).
- A la poursuite des formations réglementaires obligatoires et des formations nécessaires du fait de la modernisation des services et à la mise en place de formation destinées à accompagner les agents sur des nouveaux métiers ou de nouvelles qualifications.

Ratio 7 : *Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement*

Herblay : 61.60%

Moyenne nationale : 60.60%

Chapitre 014 - Atténuation des charges

160 000.00€

- Loi SRU

160 000.00€

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

2 825 000.00 €

Ce chapitre reste stable par rapport au budget 2025, notamment pour soutenir le fonctionnement des activités culturelles et du CCAS, se répartissant comme suit :

➤ Les contributions obligatoires notamment le contingent incendie (SDIS, redevances BPI)	783 000.00 €
➤ La subvention d'équilibre du budget des activités culturelles	555 000.00 €
➤ La subvention d'équilibre du budget du CCAS	400 000.00 €
➤ Les subventions aux associations	429 000.00 €
➤ Les indemnités et les cotisations sociales des élus	436 100.00 €
➤ Autres contributions obligatoires (OGEC Jeanne d'ARC)	106 000.00 €
➤ Les admissions en non-valeur	80 000.00 €
➤ Autres dépenses	35 900.00 €

La subvention d'équilibre au CCAS progresse en raison de la révision de la politique d'amortissement du CCAS afin de se conformer aux règles de gestion patrimoniale de la norme M57. Le versement de cette subvention devrait revenir à un niveau habituel lors des prochains budgets.

Chapitre 66 - Charges financières **1 675 000.00 €**

Ce poste concerne les intérêts de la dette et se décompose ainsi :

• Intérêts des emprunts	1 660 000.00 €
• Intérêts des comptes courants	50 000.00 €
• Intérêts Courus Non Echus (ICNE)	-35 000.00 €

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2026 s'élève à 47.8 M€ dont 67.2 % de l'encours est à taux fixe et 32.8 % à taux variable sur une durée résiduelle de 16 ans et 1 mois.

Ratio 5 : Encours de dette /population

Herblay : 1 491 €
Moyenne nationale : 998 €

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles **25 000.00 €**

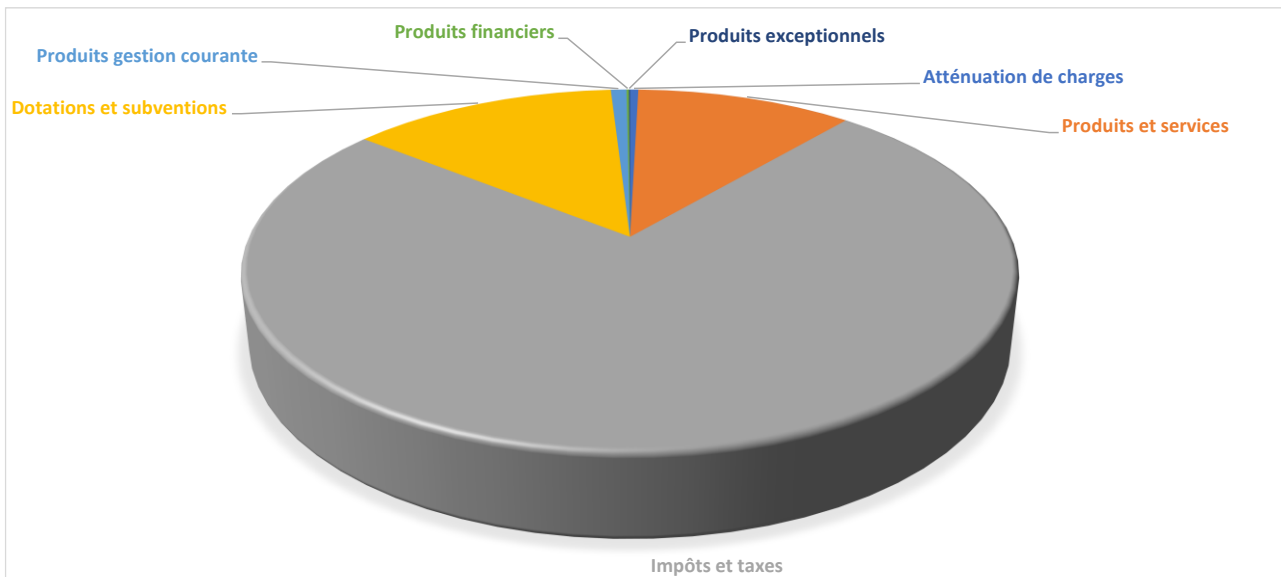
Chapitre 68 - Provision **80 000.00 €**

➤ Provision pour risque et charges exceptionnelles	40 000.00 €
➤ Provision aux dépréciations des actifs circulants	40 000.00 €

Dépenses d'ordre	3 760 000.00 €
-------------------------	-----------------------

Ces dépenses ne donnent pas lieu à des mouvements financiers réels.

➤ Dotations aux amortissements	1 900 000.00 €
➤ Virement à la section d'investissement	1 749 000.00 €

Recette réelles**48 463 070.03 €****Répartition des recettes réelles de fonctionnement****Ratio 3** : Recettes réelles de fonctionnement/population

Herblay : 1 486 €

Moyenne nationale : 1 600 €

Chapitre 013 - Atténuation de charges**200 000.00 €**

Ce chapitre comptabilise les remboursements d'assurance versés par la CPAM et l'assureur de la collectivité suite à des congés maternité ou de longue maladie.

Chapitre 70 - Produits des services**5 216 000.00 €**

Ce chapitre est consacré aux participations des usagers des services. Il s'agit notamment des frais de restauration scolaire et des accueils périscolaires et extra scolaires, de la facturation des crèches, des abonnements au parc relais, des remboursements de charges des agents logés....

Chapitre 73 - Impôts et taxes**36 010 220.00 €**

Ce chapitre comprend la fiscalité directe et indirecte ainsi que l'attribution de compensation versée par la Communauté d'agglomération Val Parisis.

La fiscalité directe

En 2026, la Ville n'augmente pas les taux de fiscalité, ainsi la fiscalité directe ne sera impactée que par la revalorisation des valeurs locatives de 0.8%, décidée par l'Etat.

Depuis 2023, les communes ont la possibilité de faire varier leur taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS). La Ville n'a pas modifié ce taux.

Par ailleurs, les bases de taxe foncière sur les propriétés bâties sont différentes entre l'échelon communal et l'échelon départemental en fonction des politiques d'abattement. Les bases prévisionnelles ont été révisées en conformité avec l'état fiscal 1259, avec un produit fiscal estimé à 25 214 384 € pour 2026.

A ce montant, s'ajoute le coefficient correcteur estimé à 1 807 114 €, pour un produit fiscal net attendu de 27 021 498 € progressant ainsi de 1,4 % au total par rapport à 2025, notamment grâce aux nouveaux logements et se répartissant comme suit :

	Bases d'imposition effectives 2025 (pour rappel)	Bases prévisionnelles 2026	Taux votés 2026	Produits fiscaux attendus
Taxe foncière sur les propriétés bâties	58 292 674	59 496 000	42,08%	25 035 917 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	79 014	77 600	73,96%	57 393 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	836 798	726 300	16,67%	121 074 €
				Produits fiscaux
				25 214 384 €
				+ Mécanisme correcteur
				1 807 114 €
				Total Produit fiscal
				27 021 498 €

L'attribution de compensation

L'attribution de compensation versée par la Communauté d'agglomération Val Parisis s'élève à 6 225 000 €.

Ratio 2 : Produit des impositions directes/population

Herblay : 842 €

Moyenne nationale : 812 €

La fiscalité indirecte

L'inscription budgétaire de l'année 2026 pour la fiscalité indirecte locale s'élève à 2 763 722 € et comprend notamment les droits de mutation maintenus à un niveau historiquement faible (1 300 000 €), la taxe sur l'électricité (578 000 €) et la taxe locale sur les publicités extérieures (315 000 €).

La communauté d'agglomération Val Parisis a décidé le versement d'une dotation de solidarité communautaire (DSC) aux communes membres répartis selon les critères suivants :

- La population pour 30%
- Le potentiel financier pour 25%
- Le nombre de logements sociaux pour 17.5%
- Le revenu moyen par habitant pour 25%
- Le dynamisme des recettes pour 2.5%

Pour Herblay, la Dotation de Solidarité Communale est estimée en 2026 à 472 000 €.

Chapitre 74 - Dotations et participations

6 512 850.03 €

La dotation forfaitaire s'élèvera à 2 080 000 € en lien avec la baisse de l'enveloppe décidée par l'Etat. La Ville percevra également la dotation nationale de péréquation à hauteur de 475 000 € et la dotation de solidarité urbaine à hauteur de 305 000 € qui ne compensent pas suffisamment la baisse de la dotation forfaitaire.

Les participations et versements des différents partenaires institutionnels (Etat, Département, CAF) sont attendues, en légère progression à hauteur de 3 562 000 €.

Ratio 6 : Dotation Globale de Fonctionnement/population

Herblay : 89 €

Moyenne nationale : 203 €

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

376 000.00 €

Ce chapitre concerne les revenus des immeubles et les produits des concessions.

Chapitre 76 Produits financiers **60 000.00 €**

Ce chapitre concerne la perception de recettes provenant des produits de couverture de la dette.

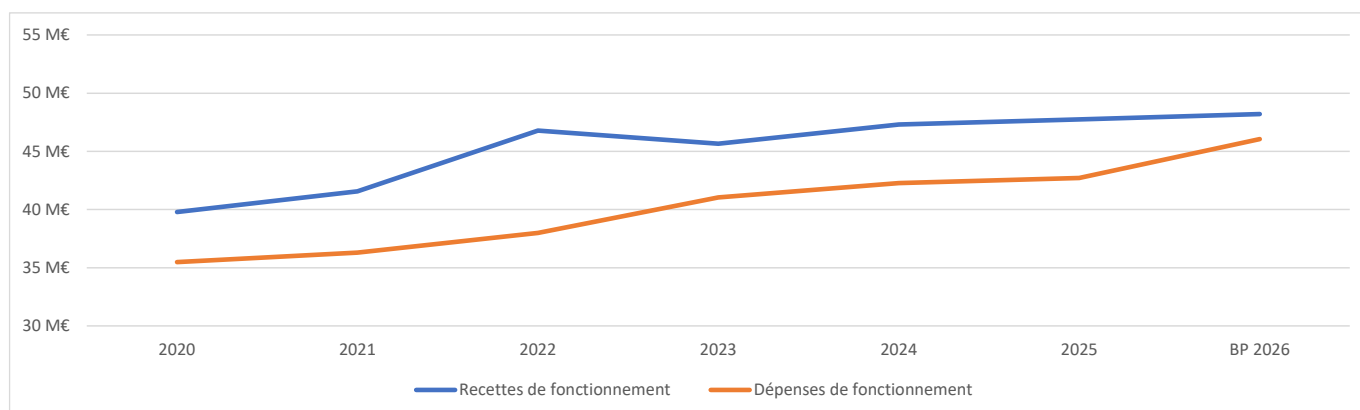
Chapitre 77 Produits exceptionnels **25 000.00 €**

Recette d'ordre	200 000.00 €
------------------------	---------------------

➤ Amortissement des subventions 200 000.00 €

Chapitre R002 Résultat de fonctionnement anticipé 2025 **1 424 929.97 €**

Epargne de gestion



II - Section d'investissement

La Ville maintient ses ambitions en matière de projets d'investissement pour le territoire, et prévoit de consacrer plus de 15.3 M€ à la réalisation de ses projets d'équipements, dont plus de 4 M€ pour la construction du futur groupe scolaire des tartres. Par ailleurs, un montant total d'environ 10 M€ sont prévus pour les nouveaux projets 2026, et un peu de 1 M€ seront consacrés à la finalisation des projets engagés ces dernières années.

A noter que les dépenses nouvelles sont couvertes par les recettes d'investissements.

Pour la section d'investissement du budget principal, les montants proposés hors report au vote du conseil, comparés à ceux votés par le conseil municipal en 2025, sont les suivants :

	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026	Evolution en %
Section d'investissement - Dépenses (en €)	22 453 773,55 €	23 659 731,89 €	5,4%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00 €	25 000,00 €	-50%
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 480 000,00 €	3 589 000,00 €	3%
13 - Subventions d'investissement	2 500,00 €	- €	ns
20 - Immobilisations incorporelles	1 600 000,00 €	601 550,00 €	-62%
204 - Subventions équipements	80 000,00 €	115 000,00 €	44%
21 - Immobilisations corporelles	12 536 115,54 €	10 404 147,73 €	-17%
23 - Immobilisations en cours	1 000 000,00 €	4 200 000,00 €	320%
27 - Immobilisations financières	- €	1 000,00 €	ns
Opérations patrimoniales	300 000,00 €	300 000,00 €	0%
Opération d'ordre	200 000,00 €	200 000,00 €	0%
Résultat n-1	3 205 158,01 €	4 224 034,16 €	32%

ns = non significatif

	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026	Evolution en %
Section d'investissement - Recettes (en €)	21 666 792,02 €	24 652 775,34 €	13,8%
024 - Produits de cessions	5 363 000,00 €	1 748 000,00 €	-67%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 428 792,02 €	6 718 032,34 €	52%
13 - Subventions d'investissement	2 150 000,00 €	5 427 743,00 €	152%
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 205 000,00 €	6 809 000,00 €	112%
27 - Immobilisations financières	25 000,00 €	1 000,00 €	-96%
Opération patrimoniale	300 000,00 €	300 000,00 €	0%
Opération d'ordre	2 200 000,00 €	1 900 000,00 €	-14%
Virement de la section de fonctionnement	3 995 000,00 €	1 749 000,00 €	-56%

Dépenses d'équipement (hors restes à réaliser)	15 320 697.73 €
-------------------------------------------------------	------------------------

Parmi les principaux projets programmés pour 2026, nous pouvons retenir :

- Les acquisitions foncières et immobilières 3 556 000.00 €
 - Solde VEFA Parking Pétrus (9 000 €)
 - Projet Château de l'église, parc et accessibilité bord de Seine (2 300 000 €)
 - Continuité foncière (900 000 €)
 - Foncier ZD32 (283 000 €)
 - Opportunités bâtiments et terrains nus (64 000 €)
- Les études et accompagnements (études urbaines, AMO) 515 000.00 €
 - AMO Groupe Scolaire des Tartres (360 000 €)
 - ZAC Epinémerie (80 000 €)
 - Continuité foncière (70 000 €)
 - DUP Bois des Naquettes (5 000 €)
- Groupe Scolaire Tartres – phase travaux 2026 3 800 000.00 €
- Sécurisation des carrières souterraines 500 000.00 €
- Salles fraîches et espaces adaptés pour les écoles 300 000.00 €
- Les équipements sportifs (travaux + matériels) 546 700.00 €
- Les bâtiments scolaires 500 800.00 €
- Travaux rénovation toiture du gymnase des Beauregards 625 000.00 €
- Conformité et rénovation des vestiaires du TRBH 65 000.00 €
- Ouverture du Centre social 20 800.00 €
- Poursuite des aménagements de la Ferme Cocorico 49 000.00 €
- Les ALSH 83 500.00 €
- Les crèches 184 500.00 €
- Travaux de consolidation au presbytère 50 000.00 €
- Autres travaux de rénovations 427 750.00 €
- La voirie 2 224 500.00 €
 - Dont
 - Travaux de voirie – réfections diverses (1 100 000 €)
 - Extension cimetière Chennevières (485 000 €)
 - Plan Vélo (30 000 €)
 - CAVP pour le déploiement des caméras (115 000 €)
 - Aménagement des parkings sous barrières (50 000 €)
 - Aménagement divers (279 500 €)
- L'informatique 985 450.00 €
 - Dont

- Caméras supplémentaires (100 000 €)
- Renouvellement du matériel scolaire (40 000€)
- Renouvellement infrastructure réseau (80 000 €)

Ratio 4 : Dépenses d'équipement brut/population

Herblay : 481 €
Moyenne nationale : 406 €

Ratio 10 : Dépenses d'équipement brut/Recettes réelles de fonctionnement

Herblay : 31.93 %
Moyenne nationale : 25.40 %

Dépenses financières réelles	3 614 000.00 €
-------------------------------------	-----------------------

- | | |
|-------------------------------------------------------------|----------------|
| ➤ Remboursement en capital des emprunts (art.1641 et 16441) | 3 580 000.00 € |
| ➤ Restitution de dépôts de garantie reçus (art.165) | 9 000,00 € |
| ➤ Remboursement de taxe d'aménagement | 25 000.00 € |

Ratio 9 : Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital/Recettes réelles de fonctionnement

Herblay : 102.99 %
Moyenne nationale : 93.10 %

Dépenses d'ordre	500 000.00€
-------------------------	--------------------

- | | |
|---------------------------------|--------------|
| ➤ Amortissement des subventions | 200 000.00 € |
| ➤ Opération patrimoniales | 300 000.00 € |

Restes à réaliser 2025

3 283 268.11 €

En recettes d'investissement, le budget de la Ville tient compte de l'autofinancement, des subventions attendues de différents financeurs institutionnels, du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (F.C.T.V.A.), des taxes d'aménagement, des cessions immobilières et de l'emprunt.

Recettes d'équipement (hors restes à réaliser)	12 336 743.00 €
-------------------------------------------------------	------------------------

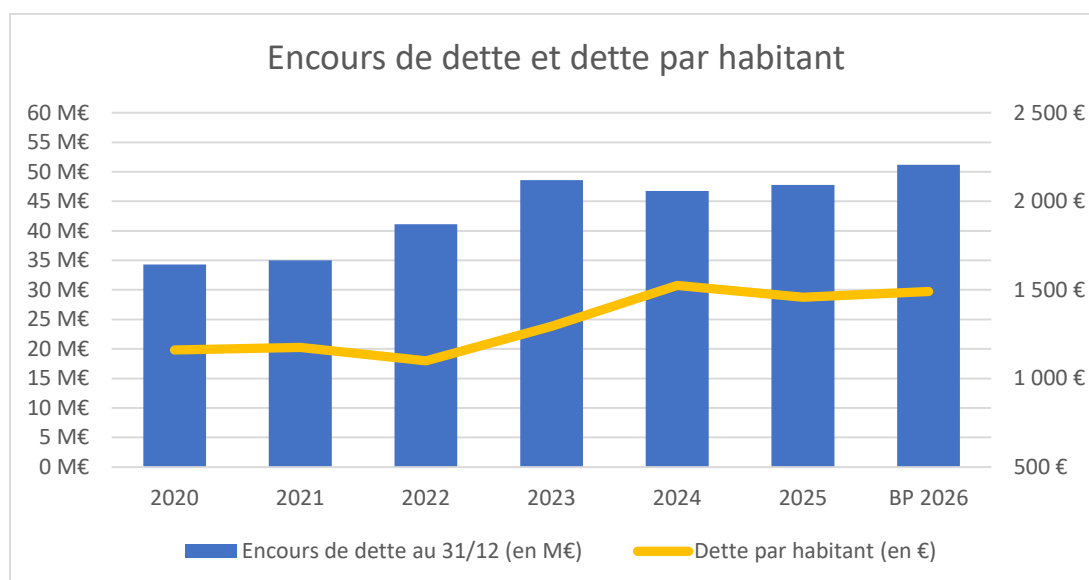
- | | |
|---------------------------------------------------------|----------------|
| ➤ Subventions | 5 427 743.00 € |
| ▪ <i>Participation de l'Etat :</i> | |
| ○ Construction du groupe scolaire des Tartres | |
| ○ Aménagement des abords du groupe scolaire des Tartres | |
| ▪ <i>Participation de la Région :</i> | |
| ○ Construction du groupe scolaire des Tartres | |
| ○ Aménagement des abords du groupe scolaire des Tartres | |
| ▪ <i>Participation du Département :</i> | |
| ○ Construction du groupe scolaire des Tartres | |
| ○ Aménagement des abords du groupe scolaire des Tartres | |
| ○ Plan Vélo | |
| ○ Requalification de Voirie | |
| ▪ <i>Fonds de concours CAVP</i> | |
| ○ Plan vélo | |
| ▪ <i>PUP</i> | |
| ➤ Emprunts en euros (art.1641) | 6 800 000.00 € |
| ➤ Dépôts et cautionnement (art. 165) | 9 000.00 € |

Recettes financières réelles (hors restes à réaliser)	8 466 032.34 €
➤ FCTVA (art.10222)	1 450 954.73 €
➤ Réserves (art.1068)	5 217 077.61 €
➤ Taxe d'aménagement (art.10226)	50 000.00 €
➤ Cessions mobilières et immobilières (art.024)	1 748 000.00 €
➤ Autres immobilisations financières	1 000.00 €

Recettes d'ordre	3 949 000.00 €
➤ Dotation aux amortissements	1 900 000.00 €
➤ Virement de la section de fonctionnement	1 749 000.00 €
➤ Opérations patrimoniales	300 000.00 €

Restes à réaliser 2025 **2 290 224.66 €**

Encours de dette



Ratio 11 : Encours de la dette/Recettes réelles de fonctionnement

Herblay : 99.01 %
Moyenne nationale : 62.40 %

Sur la base de tous ces éléments, il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver le budget primitif 2026 du budget principal de la Commune.

Examen en commission des affaires financières du 14 avril 2026.